



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE LOCATION DE
MATERIELS DE SPORTS D'HIVER POUR LE
CENTRE DE VACANCES MUNICIPAL "LES
PRIMEVERES" POUR L'ANNEE 2020**

**DÉCISION N° AU-19-422
EN DATE DU 08 NOVEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 et suivants et R. 2123-1 et suivants ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°2017-4928 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Didier DENHEZ, 2^{ème} maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déterminer les modalités de location des matériels de sports d'hiver pour le centre de vacances municipal « Les Primevères », situé à Habère-Poche, pour l'année 2020 ;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat de location de matériels de sports d'hiver (skis, bâtons, snowboard, chaussures de ski, chaussures de snowboard) pour le centre de vacances municipal « Les Primevères », situé à Habère-Poche, pour les classes de découvertes et les séjours de vacances organisés sur l'année 2020, avec la société SNC BONNET, représentée par Monsieur François-Xavier BONNET, précisant les modalités de facturation sur la base de la réservation à l'arrivée de chaque groupe, selon les tarifs suivants :

MATERIEL	Prix TTC /semaine/enfant
Pour les classes de découvertes	
Chaussures de ski	15 €
Ski + bâtons	20 €
Paire de bâtons	3 €
Pour les séjours de vacances	
Chaussures de ski	20 €
Chaussures de snowboard	26 €
Ski + bâtons	49 €
Paire de bâtons	3 €
Snowboard	55 €

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

l'Adjoint au maire Chargé de la jeunesse et de la santé,

Signé

Didier DENHEZ